

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des Petits Lutins Inc.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 05 avril 2023	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés.	24(1(e))	21 avr. 2023	
Commentaires : Lorsque nécessaire, l'Annexe 4, 6 ou 7 doit être rempli et signé par le parent et ensuite ajouté au dossier de l'enfant.			
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant.	46(4)	21 avr. 2023	
Commentaires : Lorsque les médicaments sont administrés, ils doivent être notés sur les Annexes nécessaires et ajoutés au dossier de l'enfant.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Discussions avec l'administratrice concernant l'horaire des employés lorsqu'il y a des remplaçants, les incidents quotidiens et les vérifications du secteur vulnérable. <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants ont mangé leur collation et ont fait des jeux libres à leur arrivée. Certains faisaient des jeux de rôles, d'autres faisaient des dessins.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 avril 2023

Date

original signé par
Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 avril 2023

Date